

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

6 - OBJET : ACQUISITION PARCELLE DOMAINE PRIVE VILLAGE DE FERLUC

Monsieur DUPEYRON Alain, domicilié lotissement les Roumieux à Saint-Alban, a fait connaître son souhait de céder à la Commune de Saint-Alban une parcelle cadastrée section A numéro 1883 située au village de Ferluc à Saint-Alban.

Cette parcelle se trouve en bordure de voie communale au cœur du village de Ferluc.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition d'une parcelle cadastrée section A numéro 1883 propriété de Monsieur DUPEYRON Alain pour 1 € symbolique ;
- PROPOSE de l'intégrer au projet de régularisation des voies communales ;
- DECIDE de confier la rédaction de l'acte administratif au Cabinet FAGGE et associés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER


